Dans

E-005889/2020

Réponse donnée par le Haut Représentant/Vice-Président Borrell

au nom de la Commission européenne

(3.2.2021)

L’UE suit de près la situation politique ainsi que l’évolution des droits de l’homme en Algérie en ce moment important, y compris la situation dans la région de Tindouf.

Le respect des libertés fondamentales et des droits de l’homme est inscrit dans la Constitution algérienne ainsi qu’un élément essentiel des relations UE-Algérie, comme en témoigne l’Accord d’association et renforcé par les priorités de partenariat. [[1]](#footnote-1)[[2]](#footnote-2)L’UE s’est engagée à assurer sa mise en œuvre.

L’UE vise à renforcer le partenariat avec l’Algérie pour relever des défis communs et a déjà offert son soutien au plan de réforme que les autorités algériennes voudront entreprendre pour répondre aux attentes légitimes du peuple algérien.

Dans le cadre de l’Accord d’association, les réunions institutionnelles ont été récemment relancées par une série de réunions d’experts,dont un échange très ouvert et franc sur les droits del’homme au sein de la sous-commission du dialogue politique, de la sécurité et des droits de l’homme le 19 octobre 2020. Lors de la vidéoconférence des membres du Conseil d’association UE-Algérie du 7 décembre 2020, l’évolution de la situation en Algérie dans le domaine des droits de l’homme et des libertés fondamentales a également été discutée au niveau politique.

L’UE est déterminée à approfondir un dialogue ouvert avec l’Algérie, fondé sur la confiance et la critique constructive, et continue d’encourager les partenaires algériens à établir un dialogue inclusif avec tous les représentants de la société.

1. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/ALL/?uri=OJ:L:2005:265:TOC> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/10._pps_alg_text_council_09_03_2017_st03101.fr17.pdf> [↑](#footnote-ref-2)